



Société Civile Professionnelle

**Commissaires
aux Comptes**

FRAMBOURT Dominique
MARSALY Emmanuel
JEAN Christophe
PEDROT Bastien

Commissaires aux Comptes

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT D'EURE ET LOIR
30 Boulevard de la Courtille
28000 – CHARTRES



RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE 2019



1, rue du Chemin de Couppé - 28630 LE COUDRAY
BP 90052 - 28001 CHARTRES CEDEX 1 - Tél. : 02 37 33 31 40 - Fax : 02 37 35 93 62 - Email : eca.lecoudray@eca-experts.com

Membre de la compagnie Régionale de Versailles
RCS CHARTRES D 323 168 153 - N° TVA FR 44 323 168 153 00027 - code APE 741 C
Membre d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèque est accepté



CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT D'EURE ET LOIR
30 Boulevard de la Courtille

28000 – CHARTRES

=====

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE 2019

=====

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

=====

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Chambre Consulaire, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés, ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Il nous appartient de vous communiquer certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR VOTRE CHAMBRE CONSULAIRE

Membres du Bureau et administrateurs concernés :

Monsieur Michel CIBOIS, élu de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et élu au C.F.A Interpro.

Monsieur Guillaume AUBRY, secrétaire adjoint de la Chambre de Métiers et l'Artisanat et élu au C.F.A Interpro.

Monsieur Roger ROBERT, Vice-Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et élu au C.F.A Interpro.

Monsieur Sylvain CHAPOULIE, secrétaire de la Chambre de Métiers et l'Artisanat et élu au C.F.A Interpro.

Monsieur Patrick BELLANGER, élu de la Chambre de Métiers et l'Artisanat et élu au C.F.A Interpro.

Madame Chloé CHARTIER, élue de la Chambre de Métiers et l'Artisanat et élue au C.F.A Interpro.

CONVENTION N°1

Nature de la convention :

Indemnité d'occupation des locaux, concernant l'extension du C.F.A.I. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat est propriétaire des locaux.

Modalités :

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat a comptabilisé en produits 220 000 € au titre de cette indemnité d'occupation pour l'année 2019.

CONVENTION N°2

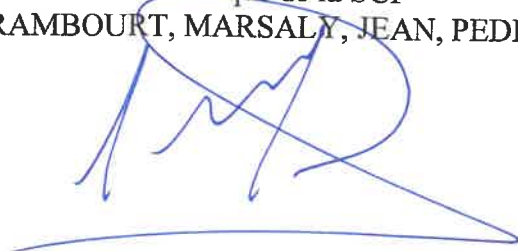
Nature de la convention :

Taxes ordures ménagères.

Modalités :

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat a comptabilisé en produits 6 113.15 € au titre de la répartition de la taxe des ordures ménagères de l'année 2019.

Fait au Coudray, le 11 Juin 2020
E. MARSALY.
Mandataire Social et Responsable
Technique de la SCP
FRAMBOURT, MARSALY, JEAN, PEDROT



CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT D'EURE ET LOIR
30 Boulevard de la Courtille

28000 – CHARTRES



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2019



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2019

=====

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT D'EURE ET LOIR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre chambre consulaire à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE VOTRE CHAMBRE CONSULAIRE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de votre chambre consulaire sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVE AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient au conseil d'administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la chambre consulaire à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre chambre consulaire.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par le conseil d'administration de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au Coudray, le 11 Juin 2020

E. MARSALY.
Mandataire Social et Responsable
Technique de la SCP
FRAMBOURT, MARSALY, JEAN, PEDROT



BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ET
ANNEXE

=====

Bilan Actif

	31/12/2009	31/12/2008
	Actifs & Passifs	Net
Capital inscrit (voir annexe I)		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais de recherche et de développement	43 317,13	10 458,92
Concessions, brevets et licences	25 174,19	5 427,25
Fonds commercaux (1)		
Autres		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terreins	402 485,27	176 000,18
Immeubles	19 717 954,71	12 960 090,24
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 265,81	891,87
Autres	725 107,93	158 007,74
Immobilisations corporelles en cours	574 800,53	2 890,53
Avances et acomptes		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)		
Participations mises en équivalence	12 437,59	12 437,59
Autres participations		
Quotient de titres à lots participations	186,80	186,80
Autres titres immobilisés	48 354,98	48 354,98
Prêts		
Autres		
ACTE IMMORTELLE (3)	18 932 427,80	13 229 815,31
STOCKS ET EN-COURS	6 572 461,17	31 376 861,88
Matières premières et autres approvisionnements		
En cours de production de biens		
En cours de production de services		
Produits intermédiaires et finis		
Marchandises		
Avances et acomptes versés sur commandes		
CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)	218 724,42	177 550,40
Clients et comptes rattachés	21 166,02	273 385,09
Autres créances	550 258,27	1 002 316,70
Capital souscrit et appelé, non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Instrument de trésorerie	1 447 874,37	879 789,28
Disponibilités	14 466,60	16 890,11
Chargement de trésorerie d'événement (3)		
ACTE CIRCULANT (3)	2 231 213,78	2 172 131,18
Charges à répartir sur plusieurs exercices (3)		
Primes de remboursement des obligations (3)		
Écart de conversion actif (3)		
TOTAL GÉNÉRAL (3 & 7)	22 185 740,69	18 539 172,30
Écart de conversion passif (3)		
TOTAL GÉNÉRAL		18 539 172,30

(1) doit être au bal
 (2) doit être au bal
 (3) doit être au bal

Bilan Passif

	31/12/2009	31/12/2008
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital inscrit (voir annexe I)	924 098,49	924 098,49
Primes de réévaluation	683 536,37	683 536,37
Reserve légale		
Reserves statutaires ou contractuelles		
Reserves réglementées		
Report à nouveau	1 645 672,26	1 692 582,79
RESULTAT DE L'EXERCICE (Nécessite ou porte)	144 079,05	-48 809,33
Subvention d'investissement	13 398 495,28	11 651 817,68
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES (1)	14 747 171,00	15 112 239,75
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Autres fonds propres		
AUTRES COMPTES PROPRES (1)		
Provisions	65 919,15	30 782,00
Provisions pour risques	88 259,38	91 176,12
Provisions pour charges		
PROVISIONS (1)	154 178,53	121 958,12
DETTES FINANCIERES (1, 2)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	209 335,55	492 100,78
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 071,60	2 305,92
Emprunts et dettes financières others		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
BETTES D'EXPLOITATION	329 249,80	238 884,57
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	340 317,88	203 933,44
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	12 684,30	9 170,09
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'événement		
DETTES (1)	776 498,14	944 188,79
Écart de conversion passif (3)		
TOTAL GÉNÉRAL	15 599 172,30	18 539 172,30
(1) doit être plus d'un an	149 497,95	293 336,00
(2) doit être à moins d'un an	626 851,19	650 950,00
(3) dont comptes participatifs		

(1) doit être plus d'un an
 (2) doit être à moins d'un an
 (3) dont comptes participatifs

S.C.P. de COMMISSAIRES AUX COMPTES
FRAMBOUT-MARSALY-JEAN-PEDROT
 1, rue du Chemin de Coupé
 28630 LE COUDRAY
 B.P. 90052 - 28001 CHARTRES Cédex
 Tél. 02 37 33 31 40 - Fax 02 37 35 93 62
 Siret : 323 168 153 00027

Compte de Résultat

	31/12/2015		31/12/2014	
	France	Exportation	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (Bons)	970,60		970,60	1 102,80
Production vendue (Bénéfices)	1 134 948,67		1 134 948,67	1 170 252,25
Chiffre d'affaires net	1 135 919,27	0,00	1 135 919,27	1 271 055,05
Productions stockées				
Subventions financières				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	702 396,25		702 396,25	752 560,89
Autres produits	1 135 015,44		1 135 015,44	1 147 829,78
TOTAL DES PRODUITS D'EXPORTATION (1)			8 390 844,22	
CHARGES D'EXPORTATION (2)				
Actifs de marchandises				
Variations de stock				
Adiats de matières premières et autres approvisionnements	1 260 590,59		1 260 590,59	1 377 526,05
Autres charges (3)	267 876,29		267 876,29	272 120,25
Impôts, taxes et versements assimilés	168 884,34		168 884,34	173 110,25
Salaires et traitements	409 144,91		409 144,91	423 388,72
Charges sociales	646 864,81		646 864,81	671 170,69
Dotations aux amortissements sur immobilisations	8 536,26		8 536,26	1 775,50
Dotations aux provisions sur immobilisations	68 785,18		68 785,18	75 047,94
Dotations aux provisions pour risques et charges				25 421,41
Autres charges				26 947,94
TOTAL DES CHARGES D'EXPORTATION (2)			3 410 586,18	3 627 174,15
RESULTAT D'EXPORTATION (4)			4 980 258,04	603 880,90
Quot-parts de résultat sur opérations liées en commun				
Bénéfice attribué au port transitaire (10)			13 511,89	13 512,82
Perte supportée au bénéfice transitaire (11)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participations (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de nature immobilière (8)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	4 574,65		4 574,65	6 050,57
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (1)			4 574,65	6 050,57
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)	13 526,96		13 526,96	18 448,85
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (1)			13 526,96	18 448,85
RESULTAT FINANCIER (10+11)			-8 952,31	-12 398,28
RESULTAT COMPTANT AVANT IMPOTS (12, 13, 14, 15, 16)			4 971,73	581 482,62
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	18 562,51		18 562,51	15 351,17
Sur opérations en capital	535 800,35		535 800,35	460 706,52
Reprises sur provisions et transferts de charges	158 093,08		158 093,08	39 621,18
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (15)	712 455,94		712 455,94	585 778,87
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	93 597,72		93 597,72	4 929,44
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	90 704,79		90 704,79	118 445,13
Dotations aux amortissements et provisions	168 381,45		168 381,45	129 374,57
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (16)	352 684,96		352 684,96	252 749,14
RESULTAT EXCEPTIONNEL (15+16)	359 770,98		359 770,98	333 029,73
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (17)				
Imputé sur les bénéfices (1)				
TOTAL DES PRODUITS (12+13+14+15+17)	4 971,73		4 971,73	5 934 871,15
TOTAL DES CHARGES (13+14+16+17)	3 410 586,18		3 410 586,18	3 627 298,41
RESULTAT NET (12+13+14+15+17-16-17)	1 561 155,55		1 561 155,55	1 777 572,74
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (18)				
RESULTAT NET (12+13+14+15+17-16-17-18)	1 561 155,55		1 561 155,55	1 777 572,74

(1) dont produits sur opérations réalisées
 (2) dont charges sur exercices antérieurs
 (3) dont produits entreprises liées
 (4) dont intérêts entreprises liées
 (5) dont crédits-bail mobilier
 (6) dont crédits-bail immobilier

ANNEXE

S.C.P. de COMMISSAIRES AUX COMPTES
 FRAMBOUT-MARSALY-JEAN-PEDROT
 1, rue du Chemin de Coupépé
 28830 LE COUDRIAY
 B.P. 90052 - 28101 CHARTRES Cédex
 Tél. 02 37 93 31 40 - Fax 02 37 35 93 62
 Siret : 303 168 153 00027

Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations non décomposables : Bénéficiant des mesures de tolérance, la Chambre a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.
- Immobilisations décomposables : Depuis le 1^{er} Janvier 2006, les immobilisations suivantes font l'objet d'un plan d'amortissement distinct pour chacun de leurs composants :
 - . Immeuble Boulevard de la Courtille.
 - . Immeuble rue Victor Gilbert.
 - . Extension CFAI 1^{ère} tranche.
 - . Extension CFAI 2^{ème} tranche.
 - . Extension CFAI 3^{ème} tranche

Pour les Immeubles du Boulevard de la Courtille et de la rue Victor Gilbert, existants au 1^{er} Janvier 2006, il a été retenu la méthode prospective de réévaluation des valeurs nettes comptables à cette date.

Pour ces deux immeubles, les modalités d'amortissement sont les suivantes :

Immeuble boulevard de la courtille	Répartition de la valeur nette comptable	Durée linéaire d'amortissement retenue	Durée linéaire d'amortissement résiduelle appliquée
Gros œuvre - structure	60%	50 ans	26 ans
Façades - étanchéité	20%	35 ans	11 ans
- Installations générales techniques	20%	35 ans	11 ans

Les agencements n'ont pas été retraités, dans la mesure où ils faisaient déjà l'objet antérieurement d'une comptabilisation et d'un amortissement distinct.

S.O.R de COMMISSAIRES AUX COMPTES

FRAMBOURT-MARSALY-JEAN-PEDR
1, rue du Chemin de Couppe

28630 LE COUDRAY

B.P. 90052 - 28011 CHARTRES CEDEX

Tél. 02 37 33 31 40 - Fax 02 37 35 9

Siret : 323 166 153 00027

Immeuble rue Victor Gilbert	Répartition de la valeur nette comptable	Durée linéaire d'amortissement retenue	Durée linéaire d'amortissement résiduelle appliquée
Gros œuvre - structure	60%	50 ans	32 ans
Façades - étanchéité	20%	35 ans	17 ans
- Installations générales techniques	20%	35 ans	12 ans

L'immeuble CFA des Chaises entré à l'actif le 1^{er} Janvier 1973 est inscrit à l'actif pour sa valeur d'origine de 138 042,59 €.

A cette valeur, sont venus s'ajouter :

- en 2008, le rachat de la quote-part indivise (50 %) de la CCI pour un montant de 100 000 € et l'indemnité de résiliation du bail emphytéotique auprès de l'OPHLM Chartres Habitat pour un montant de 121 550 €.

- en 2009, le coût de la réflexion de la toiture pour un montant de 48 642,73 €.

Le poste immeuble CFA des Chaises d'un montant total ainsi porté à 408 235,32 € a été amorti à compter du 1^{er} Janvier 2009 selon les modalités suivantes :

Le poste immeuble CFA Interprofessionnel d'un montant total ainsi porté à 408 235,32€ a été amorti à compter du 1^{er} Janvier 2009 selon les modalités suivantes :

Immeuble CFA Interprofessionnel	Répartition de la valeur nette comptable	Durée linéaire d'amortissement retenue	Durée linéaire d'amortissement résiduelle appliquée
Gros œuvre - structure	60%	50 ans	32 ans
Façades - élanchéité	20%	35 ans	17 ans
- Installations générales techniques	20%	35 ans	12 ans
Réfection toiture	/	10 ans	/

L'immeuble extension du CFAI 1^{er} tranche a été amorti à compter de sa date de mise en service soit au 1^{er} septembre 2006.

La décomposition a été effectuée sur la base des marchés de chaque corps d'état et l'amortissement a été calculé sur des durées identiques à celles retenues pour les deux premiers immeubles soit :

Répartition de la valeur d'acquisition	Durée linéaire d'amortissement retenue
- Gros œuvre - structure	50 ans
- Façades - élanchéité	35 ans
- Installations générales techniques	30 ans
- Agencements	10 ans
- Mobilier - Matériel	15 ans
	100,00 %

L'immeuble extension du CFAI 2^{ème} tranche a été amorti à compter de sa date de mise en service soit au 1^{er} septembre 2010.

La décomposition a été effectuée sur la base des éléments connus à ce jour de chaque corps d'état et l'amortissement a été calculé sur des durées identiques à celles retenues pour les autres immeubles soit :

Répartition de la valeur d'acquisition	Durée linéaire d'amortissement retenue
- Gros œuvre - Structure	50 ans
- Façades - Elanchéité	35 ans
- Installations générales techniques	30 ans
- Agencements	10 ans
- Mobilier - Matériel	15 ans
	100,00 %

Les agencements de la CMA28 au CFAI ont été amortis à compter de leur date de mise en service soit au 1^{er} janvier 2013. La décomposition a été effectuée sur la base des éléments connus à ce jour de chaque corps d'état et l'amortissement a été calculé sur des durées identiques à celles retenues pour les autres immeubles soit :

Répartition de la valeur D'acquisition	Durée linéaire d'amortissement retenue
- Gros œuvre - Structure	35 ans
- Installations générales techniques	35 ans
	100,00 %

L'immeuble extension du CFAI 3^{ème} tranche a été amorti à compter de sa date de mise en service soit le 26 février 2018.

La décomposition a été effectuée sur la base des éléments connus à ce jour de chaque corps d'état et l'amortissement a été calculé sur des durées identiques à celles retenues pour les autres immeubles soit :

Répartition de la valeur D'acquisition	Durée linéaire d'amortissement retenue
- Gros œuvre - Structure	50 ans
- Installations générales techniques	30 ans
- Façades élanchéité	35 ans
	100 %

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

SOCIÉTÉ COMMISCAIRES AUX COMPTES
FRANÇOIS-JURIS-ALY-JEAN-PÉDROT
1, rue du Chemin de Couppe
28630 LE COUDRAY
B.P. 90152 - 28011 CHARTRES Cédex
Tél. 02 37 93 31 40 - Fax 02 37 35 93 62
Siret : 323 168 153 00027

Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	39483	1854		41337
Immobilisations corporelles	18946547	8032		19954580
Immobilisations en cours	3000		3000	0
Immobilisations financières	56500			56500
TOTAL	19945531	9886	3000	19952417

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	34056		8878	25178
Immobilisations corporelles	5934621	612803		6547424
Immobilisations financières				
TOTAL	5968677	612803	8878	6572602

Nature des biens immobilisés	Montant	Cumul Amortissement	Valeur nette	Durée
LOGICIELS	21679,91	17782,66	3897,25	de 1 à 5 ans
LOGICIELS SD	19657,2	7395,53	12261,67	1 an
TERRAIN COURTILLE	42685,72		42685,72	non amortiss
TERRAIN RUE V GILBERT	22867,35		22867,35	non amortiss
AGENC. TERRAIN RUE V. GILBERT	38932,3	226485,19	110447,11	de 5 à 50 ans
IMMEUBLE BD COURTILLE	442332,22	326660,33	115671,89	de 16 à 38 ans
CONSTRUCTION V GILBERT	205806,18	133397,57	72408,61	de 16 à 42 ans
IMMEUBLE CFA CHAISES	408235,32	354296,41	53938,91	de 5 à 16 ans
EXTENSION CFAI	6143777,87	2756750,59	3387027,28	de 10 à 50 ans
EXTENSION CFAI 2ème TRANCHE	5113132,76	1731995,8	3381135,96	de 10 à 50 ans
PARKING CMA AU CFA	174292,47	102187,05	72105,42	15 ans
Construction	156657,38	31331,51	125325,87	35 ans
EXTENSION CFAI 3E TR CARROSSERIE	6073530,51	301046,21	5772484,3	de 30 à 50 ans
INSTALL. TECH. MAT. OUTIL. INDUS.	9221,81	9221,81	0	de 1 à 10 ans
INSTALL. GENE. AGENC. AMENAG. DIV.	380656,95	293706,83	86950,12	de 2 à 10 ans
AMIST RUE CH. DOUIN	21000	7147,78	13852,22	15 ans
SALLE FORMATION CMA AU CFA	12316,37	15116,37	-2800	de 5 à 10 ans
PLATEFORME RENOVATION	10158,86	660,33	9498,53	10 ans
MATERIEL DE TRANSPORT	44313,76	33337,34	10976,42	5 ans
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	2888,06	2888,06	0	de 1 à 5 ans
MATERIEL DE BUREAU	11448,21	10236,04	1213,17	de 3 à 5 ans
MATERIEL INFORMATIQUE	91796,56	75505,76	16290,8	de 3 à 5 ans
MATERIEL INFORMATIQUE SD	1073,68	182,52	891,16	de 3 à 5 ans
MOBIILIER	115790,04	105478,78	10311,26	de 3 à 10 ans
MOBIILIER POUR SALLE CMA AU CFA	28157,92	27323,64	1834,28	10 ans
MOBIILIER SD	4526,52	2487,06	2039,46	10 ans
TOTAL	19 895 916,9	6 572 602,17	13 323 314,76	

Notes sur le bilan actif (suite)

Nature des dépréciations	Ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Clôture
Stock et encours					
Compte de tiers	243 686	99 242	198 093		144 835
Comptes financiers					
TOTAL	243 686	99 242	198 093		144 835

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	-3 965		
Actif circulant et charges d'avance	907 120	907 120	-3 965
TOTAL	951 075	907 120	-3 965

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	27 783
TOTAL	27 783

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur

S.C.P. de COMMISSAIRES AUX COMPTES
 F. AMBROUET-MARSALY-JEAN-PIERRE
 1, rue du Cimetière de Couppe
 28630 LE COUDRAY
 E.P. 90022 - 28001 CHARTRES Cedex
 Tél. 02 37 33 31 40 - Fax 02 37 36 98 62
 Siret : 323 168 153 00027

Notes sur le bilan passif

Nature des provisions	Ouverture	Augment.	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Cloûture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques et charges	91 747	5 384	30 781		66 349
TOTAL	91 747	5 384	30 781		66 349

État des dettes	Montant total	Échéances		
		A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit	293 335	143 838	149 497	
Dettes financières diverses	1 091	1 091		
Fournisseurs	129 250	129 250		
Dettes fiscales et sociales	340 118	340 118		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	12 654	12 654		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	776 448	626 951	149 497	

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	732
Emprunts et dettes financières divers	40 315
Fournisseurs	138 132
Dettes fiscales et sociales	9 181
Autres dettes	
TOTAL	188 360

Provisions sur autres comptes

Provision des subventions CEE à recevoir pour un montant total de 90 704,73 €. Le taux de provision a été retenu à hauteur de 100 % au titre de 2016 et 2017 et de 10 % au titre de 2018 et 2019

Tableau de variation des capitaux propres

Nature	Fonds propres au 31/12/2018	Affectation Assemblée générale ordinaire Annuelle du 27 juin 2019	Fonds propres au 31/12/2019
Dotation initiale	655 293		655 293
Évolution boni liquidation APAREL	269 605		269 605
Réserves pures	989 857	(46 909)	942 948
Réserves dédiées - travaux cfa	160 834		160 834
Réserves dédiées aux investissements	683 536		683 536
Réserves dédiées pour la reconstitution FDR secteur distinct	541 891		541 891
Résultat	(2018) (46 909)		(2019) 184 871
	3 254 108	(46 909)	3 438 973

S.C.P. de COMMISSAIRES aux COMPTES
 FRAMBOURT-MARSILLY-JEAN-PEDROT
 1, rue du Chemin de Coupépé
 28530 LE COUDRAY
 B.P. 90052 - 20001 CHARTRES Cédex
 Tél. 02 37 03 31 40 - Fax 02 37 05 00 02
 SIRET : 023 193 153 00027

Tableau de variation des subventions d'investissement

	Subventions d'investissement au 31/12/2018	Subventions d'investissement nouvelles	Subventions d'investissement au 31/12/2019
Subventions d'investissement	15 784 476	(14 876)	15 769 600
Subventions d'investissement reprises au compte de résultat	(3 925 645)	(936 526)	(4 461 465)
	11 858 831		11 308 135

Autres informations

	Montant
Indemnités de fin de carrière	
Les indemnités de fin de carrière dues au personnel au 31/12/2019 s'élevaient à :	66 349 €
TOTAL	66 349 €

Secteur distinct des Artisanales

Au 31/12/2019 le montant cumulé des déficits fiscaux restant à reporter s'élève à 1 130 674 €
 Au 31/12/2019 le secteur distinct a dégagé comptablement une perte de 135 215,32 € en 2018.

	Montant
Intérêts sur emprunts	
Les intérêts restant à courir sur emprunts au 31/12/2019 s'élevaient à :	16 244 €
TOTAL	16 244 €

S.C.P. de COMMISSAIRES AUX COMPTES
 RAMBOURT-MARSALY-JEAN-PEDROT
 1, rue du Chemin de Couppe
 28630 LE COUDRAY
 B.P. 90052 - 28001 CHARTRES Cédex
 T. 02 37 33 31 40 - Fax 02 37 35 93 62
 S. U. 323 166 133 00927

INDEMNITES DES PERSONNELS

	2019
Indemnités fondées sur l'article 24 du statut des personnels (13ème mois)	67 264,00 €
Indemnités fondées sur l'article 25-1 du statut des personnels (Primes de sujétion)	4 281,46 €
Indemnités fondées sur l'article 25-2 du statut des personnels (Primes d'objectifs et de résultat)	0,00 €
Avantages locaux fondés sur l'article 77 du statut des personnels (Arbre de Noël)	445,50 €
Divers (y compris supplément familial des personnels détachés de la fonction publique) (médaille du travail, cadeau naissance)	292,88 €
TOTAL	72 283,84 €

Frais de déplacements de missions et réceptions et de représentation

	Déplacements (1)	Missions (Repas + hébergement)	Réceptions	Frais de représentation
Président				
Bureau hors Président	5 240,99			5 362,65
Membres élus hors Bureau	757,00	2 864,00		0,00
TOTAL	5 997,99	2 864,00	0,00	5 362,65

INDEMNITES DE FONCTIONS ET VACATIONS

	Indemnités de fonction	Vacations	TOTAL
Président			
Trésorier	20 944,20 €		20 944,20 €
Bureau hors Président et trésorier	4 803,62 €		4 803,62 €
Membres élus hors Bureau		10 195,97 €	10 195,97 €
	1 719,30 €	1 719,30 €	1 719,30 €
TOTAL	25 747,82 €	11 915,27 €	37 663,09 €

S.C.P. de COMMISSAIRES AUX COMPTES
FRAMBOURT-MARSALY-JEAN-PEDROT
 1, rue du Chemin de Couppe
 28630 LE COUDRAY
 B.P. 90052 - 28001 CHARTRES Cédex
 Tél. 02 37 33 31 40 - Fax 02 37 35 93 60
 Siret : 333 168 153 00027

TAXE D'APPRENTISSAGE

Collecte de taxe d'apprentissage	Montants 2019
Sommes collectées en tant que Chambre délégataire habilitée	0,00 €
Produits de gestion : collecte de taxe d'apprentissage	0,00 €
Taxe d'Apprentissage utilisée pour 2018	
7481 Produits des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de Taxe d'Apprentissage - fonctionnement	20 463,97 €
134181 Produits des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de Taxe d'Apprentissage - investissement	0,00 €
Total de la Taxe d'Apprentissage utilisée	20 463,97 €
Collecte de la CMAD 28	
Report de T.A. au 31/12/2019	0,00 €

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

Reversements effectués	Montants 2019
7574 TFCMA Y compris TACFE (micro)	831 816,00 €
Total ressources issues de la TFCM	831 816,00 €
75731 Péréquation de taxe provenant de la APCMA	0,00 €
75732 Péréquation de Taxe provenant de la Chambre de niveau régional	0,00 €
Reversements par la CRMA de la Région Centre à la CMAD 28	
Subvention de l'Etat pour les actions économiques (DEVECO)	0,00 €
Subvention de l'Etat pour les actions relatives à l'Apprentissage	0,00 €
Subvention de la Région	242 664,72 €
Subventions FEDER	64 943,67 €
Autres subventions (CNASEA, AGENCE DE L EAU, DIRECCTE GPEC)	58 791,98 €
TOTAL	366 400,37 €

S.C.R. de COMMISSAIRES AUX COMPTES
 FRAMBOURT-MARSALY-JEAN-PEDROT
 1, rue du Chemin de Couppe
 28630 LE COUDRAY
 B.P. 90052 - 28001 CHARTRES Cédex
 Tél. 02 37 33 31 40 - Fax 02 37 35 93 62
 Site : 323 166 153 60037

TABLEAU FINANCIER 31/12/2019

VARIATIONS DES EMPLOIS	réalisé 2019	budget primitif	VARIATIONS DES RESSOURCES	réalisé 2019	budget primitif
Acquisitions d'éléments d'actif immobilisé			Capacité d'autofinancement de l'exercice		172 629 €
Logiciels et licences	52 826 €	27 500 €	Cessions d'éléments d'actif immobilisé	3 000 €	- €
Constructions	12 600 €	2 500 €	Logiciels et licences terrain		
Installations techniques, matériel & Outillages	- €	8 000 €	Installation et aménagements divers		
Installation et aménagements divers	10 159 €	12 000 €	Matériel de transport		
Matériel de transport			Matériel de bureau		
Matériel de bureau	12 511 €	5 000 €	Matériel informatique		
Mobilier	684 €		Mobilier		
Solde 3e tranche de travaux	16 871 €		Autres immobilisations		
Immobilisations en cours (Travaux facturés dans l'exercice)	- €	- €	Immobilisations en cours (Travaux facturés dans l'exercice)	3 000 €	- €
Immobilisations financières	- €	- €	Immobilisations financières (dont rembt proclia)	- €	- €
Réduction des capitaux propres	14 816 €	- €	Augmentation des capitaux propres	- €	- €
Subventions d'investissement - Conseil Régional	14 816 €	- €	Avances sur subventions travaux en cours		
Avances sur subventions	- €	- €	Subventions d'investissement - 3e tranche travaux CFA		
			Subv. d'investissement - Taxe d'Apprentissage		
			Subv. d'investissement - Organisme gestionnaire		
			Subv. d'investissement - Droit Additionnel supplémentaire		
			Subv. d'investissement - Autres organismes		
Remboursements des dettes financières	138 765 €	138 767 €	Augmentation des dettes financières	- €	- €
Total des Emplois	206 407 €	166 267 €	Total des Ressources	273 519 €	172 629 €
Variation du Fonds de Roulement	67 112 €		Variation du Fonds de Roulement		

Capacité d'autofinancement de l'exercice	270 519 €	172 629 €
Résultat de l'exercice	184 871 €	50 301 €
Dotations aux amortissements et aux prov. Sauf circul	652 251 €	505 000 €
Quote-part des subv. virées au compte de résultat	535 820 €	350 000 €
Reprise sur provision pour charges sauf actif circulant	30 782 €	
Produits de cession des éléments d'actif cédés		
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés		

	2019	2018	Variations
Fonds de Roulement	1 727 044	1 659 932	67 112 €
Fonds de Roulement en mois de fonctionnement	5,71	5,27	0,44
Fonds de Roulement sur charges décaissables	7,19	6,62	0,57
Fonds de Roulement hors réserves pour travaux futurs sur charges décaissables	3,68	3,25	0,42
Besoin en Fonds de Roulement	279 171,71	780 164,37	-500992,66
Trésorerie	1 447 871,97	879 767,63	568104,34